

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE : FASTENAL
IDENTITÉ DU PRODUIT : BODYGUARD/FASTENAL LENS CLEANING
TOWELETTES AND FLUID

DATE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :
20 Janvier 2017
Remplace celle du 1^{er} mai 2013

NUMÉROS DE PRODUITS : 1009003, 1009005, 1009003V05, 8900974 & 8900975

FICHE SIGNALÉTIQUE

La présente fiche signalétique est conforme à la norme ANSI Z400.5 et aux exigences de format du Système général harmonisé.

LA FICHE SIGNALÉTIQUE EST CONFORME À LA NORME 1910.1200 DU CFR 29 (Code de réglementation fédérale américain) SUR LA COMMUNICATION DES RISQUES

IMPORTANT : Lire la fiche signalétique avant de manipuler ou d'éliminer ce produit.
Communiquer cette information aux employés, aux clients et aux utilisateurs du produit.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE SON FOURNISSEUR

IDENTITÉ DU PRODUIT : BODYGUARD/FASTENAL LENS CLEANING TOWELETTES AND FLUID
UTILISATIONS DU PRODUIT : Nettoyeur de lentilles

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE : MAGIC SAFETY PRODUCTS
ADRESSE DE L'ENTREPRISE : 4301 B AVE. NEW BRUNSWICK
VILLE DE L'ENTREPRISE : SOUTH PLAINFIELD, NJ 07080
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'ENTREPRISE : 1-732-968-0008
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : CHEMTREC: 1-800-424-9300 (É.-U.)
CANUTEC : 1-613-996-6666 (CANADA)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGER!

2.1 DÉCLARATION DE DANGER : (CAT = Catégorie de danger)

(H200s) PHYSIQUE : Liquides inflammables (CAT:3)

H226 LIQUIDE COMBUSTIBLE. (Amérique du Nord)

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLE (ailleurs).

(H300s) SANTÉ : Corrosion/irritation de la peau (CAT:2)

H315 PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE.

(H300s) SANTÉ : Lésion importante/irritation aux yeux (CAT:2A)

H319 CAUSE UNE IMPORTANTE IRRITATION OCULAIRE.

(H300s) HEALTH : Toxicité aux organes cibles, après une seule exposition (CAT:3)

H335 PEUT PROVOQUER DE L'IRRITATION RESPIRATOIRE.

(H300s) SANTÉ : Toxicité aux organes cibles, après une seule exposition (CAT:3)

H336 PEUT PROVOQUER DE LA SOMNOLENCE OU DES ÉTOURDISSEMENTS.



2.2 DÉCLARATIONS SUR LES PRÉCAUTIONS :

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION :

P100s = Général, P200s = Prévention, P300s = Réponse, P400s = Entreposage,

P500s = Élimination

P264 Se laver les mains à l'eau et au savon après la manutention.

P271 N'utiliser qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants protecteurs/des vêtements protecteurs/des lunettes protectrices/une protection faciale.

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon.

P304+340 EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la laisser reposer dans une position respiratoire confortable.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles cornéennes si la victime en porte et qu'il est facile de le faire - Poursuivre le rinçage.

P310 Appeler immédiatement un centre ANTIPOISON ou un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si la victime ressent un malaise.

P332+313 Si une irritation cutanée se produit, consulter un médecin.

P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

VOIR LES SECTIONS 8, 11 ET 12 POUR LES RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE : FASTENAL
 IDENTITÉ DUPRODUIT : BODYGUARD/FASTENAL LENS CLEANING
 TOWELETTES AND FLUID

DATE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :
 20 Janvier 2017
 Remplace celle du 1^{er} mai 2013

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

SUBSTANCE	N° CAS	N° EINECS	% DU
Eau	7732-18-5	231-791-2	65-75
Isopropanol	67-63-0	200-661-7	5-15
Sulfate de diéthylène glycol monolauryl éther de sodium	3088-31-1	-	0- 5
Propylène glycol n-butyle éther	5131-66-8	225-878-4	0- 5

Les identités chimiques précises ou les pourcentages exacts des composants de la substance peuvent ne pas être révélés, étant des secrets de fabrication. Cette information est mise à la disposition des professionnels de la santé, des employés et des représentants désignés en conformité avec les dispositions applicables de la norme 1910.1200 du CFR 29 (I)(1).

COMPOSANTS TRACE : Les ingrédients à l'état de trace (le cas échéant) sont présents en concentration < 1 % (< 0,1 % pour les carcinogènes potentiels, les toxines agissant sur le système reproducteur, les mutagènes des voies respiratoires et les agents sensibilisateurs). Aucun des ingrédients trace ne contribue un danger significatif supplémentaire à la concentration à laquelle il pourrait être présent dans ce produit. Tous les renseignements pertinents sur les dangers ont été fournis dans la présente fiche signalétique, conformément aux exigences de la norme 1910.1200 du CFR 29 de l'Occupational Safety and Health Administration Standard (agence fédérale américaine sur la sécurité et la santé au travail), de ses équivalents au niveau étatique américain et du SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (CPR 4) au Canada.

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 SYMPTÔMES/EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET CHRONIQUES :

Voir la section 11 pour connaître les symptômes/effets, aigus et chroniques.

4.2 AVIS GÉNÉRAL :

Les répondants de premiers soins doivent se préoccuper de leur propre protection et utiliser les vêtements protecteurs recommandés (gants résistants aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). Si un risque d'exposition est présent, consulter la section 8 pour connaître l'équipement de protection individuel requis pour la situation.

4.3 CONTACT AVEC LES YEUX :

Si le produit pénètre dans les yeux, vérifier si la victime porte des lentilles cornéennes et retirer les lentilles. Ouvrir les yeux sous un délicat jet d'eau du robinet. Utiliser une force suffisante pour ouvrir les paupières. Faire rouler les yeux pour qu'une surface plus grande soit exposée. Rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

4.4 CONTACT AVEC LA PEAU :

Si le produit contamine la peau, commencer immédiatement la décontamination à l'eau courante. Rincer pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés en s'assurant de ne pas se contaminer les yeux. Si la peau devient irritée et que l'irritation persiste, une consultation médicale peut s'avérer nécessaire. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; jeter les souliers contaminés.

4.5 INHALATION :

Après une forte exposition à la vapeur, amener la victime à l'air frais. Si la respiration est laborieuse, donner de l'oxygène. Si la respiration a cessé, le personnel formé doit immédiatement commencer la respiration artificielle. Si le cœur ne bat plus, le personnel formé doit immédiatement commencer la réanimation cardiopulmonaire (RCP). Consulter immédiatement un médecin.

4.6 INGESTION :

Si le produit a été ingéré avalé, APPELER UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON POUR OBTENIR DES INSTRUCTIONS À JOUR. Si on ne peut obtenir d'avis professionnel, faire boire deux verres d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire vomir ou donner de liquide à une personne inconsciente, à une personne qui subit des convulsions, ni à une personne qui ne peut pas avaler. Consulter immédiatement un médecin.

4.7 SECOURISTES :

les victimes d'une exposition chimique doivent consulter un médecin. Les secouristes doivent consulter un médecin au besoin. Apporter une copie de l'étiquette et de la fiche signalétique au médecin ou à un autre professionnel de la santé avec la victime.

4.8 NOTES AU MÉDECIN :

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Le traitement de la surexposition doit être centré sur la maîtrise des symptômes et de l'état clinique du patient. Toute substance aspirée pendant les vomissements peut provoquer des lésions pulmonaires. On ne doit donc pas induire les vomissements mécaniquement ou pharmacologiquement. Si on considère nécessaire d'évacuer les contenus gastriques, on doit utiliser la méthode la moins susceptible de provoquer une aspiration (comme un lavage gastrique après une intubation endotrachéale).

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE : FASTENAL
IDENTITÉ DU PRODUIT : BODYGUARD/FASTENAL LENS CLEANING
TOWELETTES AND FLUID

DATE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :
20 Janvier 2017
Remplace celle du 1^{er} mai 2013

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 MESURES DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET DES EXPLOSIONS :

INTERDICTION de flammes nues, d'étincelles et de fumer. Au dessus du point d'éclair, utiliser un système fermé, de la ventilation, de l'équipement électrique et de l'éclairage à l'épreuve des explosions.

5.2 AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS (ET INAPPROPRIÉS) :

Utiliser de la poudre sèche, de la mousse résistant à l'alcool, de grandes quantités d'eau, du dioxyde de carbone.

5.3 ÉQUIPEMENT PROTECTEUR SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS :

le jet d'eau peut être inefficace pour le feu, mais peut protéger les pompiers et refroidir les contenants fermés. Si on utilise de l'eau, utiliser une lance brouillard. Ne pas pénétrer dans un lieu clos en feu sans une tenue de feu complète. (Casque avec écran facial, manteau, gants et bottes de caoutchouc).

5.4 DANGERS PARTICULIERS DU PRODUIT CHIMIQUE ET PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : INFLAMMABLE!

Isoler le produit des agents oxydants, de la chaleur et des flammes nues. Les contenants fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une chaleur extrême. L'application du produit sur des surfaces chaudes nécessite des précautions spéciales. Les contenants vides sont très dangereux! Continuer à suivre toutes les précautions inscrites sur l'étiquette!

SECTION 6. MESURES À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT ET PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Les fuites non contrôlées doivent être maîtrisées par des employés bien formés faisant appel à des procédures préétablies. Aucune action entraînant un risque personnel ne doit être entreprise sans une formation appropriée. Empêcher le personnel non protégé et non nécessaire de pénétrer dans la zone de déversement. Ne pas toucher le produit et ne pas marcher dans celui-ci. Éviter de respirer la vapeur ou un brouillard formés par le produit. Assurer une ventilation adéquate. On doit utiliser un équipement protecteur approprié. En cas de déversement, dégager la zone touchée, protéger les gens et répondre avec du personnel entraîné. ÉLIMINER toutes les sources de combustion (personne ne fume; aucune fusée, étincelle ni flamme dans la région immédiate).

6.2 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT PROTECTEUR, PROCÉDURES D'URGENCE :

L'équipement de protection individuel approprié pour les déversements accidentels (par ex. la libération d'un litre du produit dans un endroit bien aéré : utilisation de gants imperméables, ils doivent être de niveau B : **gants triples (gants de caoutchouc et gants de nitrile sur des gants de latex), combinaison et bottes résistant aux produits chimiques, casque protecteur et appareil respiratoire autonome** spécifique à la substance manipulée, lunettes de protection, écran facial et protection corporelle appropriée. En cas d'un grand déversement, utiliser des gants imperméables prévu spécifiquement pour la substance manipulée, une combinaison et des bottes résistant aux produits chimiques, un casque protecteur et un appareil respiratoire autonome.

Un équipement de protection individuel est nécessaire partout où les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates ou lorsque des conditions d'une exposition potentielle sont réunies. Utiliser de l'équipement approuvé par le NIOSH (institut national américain pour la sécurité et la santé au travail) ou la MSHA (agence américaine de la santé et de la sécurité dans les mines) en se basant sur les concentrations actuelles ou potentielles dans l'air conformément aux dernières recommandations de l'OSHA (agence nationale américaine de la santé et de la sécurité au travail) ou l'ANSI (institut national américain des normes).

6.3 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Arrêter le déversement à sa source. Construire des digues temporaires de terre, de sable ou de toute substance appropriée facilement disponible pour empêcher la dispersion de la substance. Fermer ou mettre un capuchon sur les valves ou bloquer ou fermer le trou dans le contenant qui fuit et transférer le produit dans un autre contenant. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts pluviaux et les fossés qui mènent à des voies d'eau et, au besoin, appeler les services locaux d'incendie et de police pour obtenir de l'aide d'urgence immédiate.

6.4 MÉTHODES ET MATÉRIEAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE :

Absorber le liquide déversé avec des tampons de polymères ou un autre matériel absorbant approprié. Si cela est nécessaire, neutraliser le produit déversé au moyen d'une substance

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE : FASTENAL
 IDENTITÉ DU PRODUIT : BODYGUARD/FASTENAL LENS CLEANING
 TOWELETTES AND FLUID

DATE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :
 20 Janvier 2017
 Remplace celle du 1^{er} mai 2013

tamponnée appropriée (un acide avec de la soude ou une base avec de l'acide phosphorique) et tester la région avec du papier tournesol pour confirmer la neutralisation. Nettoyer la surface contaminée avec un absorbant ininflammable (comme du sable ou de la terre). Ramasser à la pelle et placer tous les résidus du déversement dans des contenants appropriés; éliminer ceux-ci dans une installation de gestion des déchets appropriée conformément aux lois et règlements applicables en tenant compte des caractéristiques du produit au moment de l'élimination (voir la section 13 - Considérations sur l'élimination).

6.5 PROCÉDURES DE NOTIFICATION :

En cas de déversement ou de libération accidentelle, aviser les autorités compétentes conformément aux règlements applicables. La réglementation américaine exige la notification du déversement du produit dans l'environnement en quantités excédant la quantité applicable ou les déversements d'huile susceptibles d'atteindre une voie d'eau, y compris les ruisseaux secs intermittents. On peut communiquer avec le National Response Center (centre de réponse national américain) au 800-424-8802.

SECTION 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANUTENTION SANS DANGER :

Isoler le produit des agents oxydants, de la chaleur et des flammes nues. N'utiliser le produit qu'en présence de ventilation appropriée. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard d'aérosol. Ne pas mettre le produit en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Consulter le fournisseur d'équipement de sécurité. Porter des lunettes de sécurité, un écran facial, des gants, un tablier et des chaussures imperméables à la substance. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Éviter tout écoulement libre de liquide. Connecter les contenants à la terre pendant le transfert du produit. Ne pas couper au chalumeau, braser ni découper. Les contenants vides sont très dangereux! Continuer à suivre toutes les précautions inscrites sur l'étiquette!

7.2 CONDITIONS D'UN ENTREPOSAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS :

Garder le produit dans un milieu à l'abri des incendies. Garder le produit loin des agents oxydants puissants. Conserver le produit au frais. Ne pas entreposer au dessus d'une température de 49 C (120 F). Pour empêcher les fuites, garder le contenant hermétiquement fermé et en position debout lorsqu'il n'est pas utilisé.

7.3 CONTENANTS NON EN VRAC :

Conserver les contenants dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil et des sources de chaleur intense ou de la possibilité du gel. La substance doit être entreposée dans des contenants secondaires ou dans une aire endiguée, comme il convient. Conserver les contenants loin des produits chimiques incompatibles (voir la section 10, Stabilité et réactivité). Afficher un écriteau d'avertissement et «Défense de fumer » dans les aires d'entreposage et d'utilisation, comme il convient. Les contenants vides doivent être manipulés avec soin. On ne doit jamais conserver des aliments, des aliments pour animaux ou de l'eau potable dans des contenants ayant renfermé le produit.

7.4 CONTENANTS EN VRAC :

Tous les réservoirs et tous les pipelines qui ont contenu la substance doivent être étiquetés à cet effet. Effectuer un entretien régulier des réservoirs ou des pipelines qui ont contenu cette substance. Signaler toute fuite immédiatement au personnel approprié.

7.5 EXPÉDITION PAR WAGON CITERNE:

Les wagons citernes qui transportent le produit doivent être remplis et vidés en stricte conformité avec les recommandations du fabricant du wagon citerne et en suivant toutes les procédures de sécurité établies sur le site de travail. Un équipement de protection individuel approprié doit être utilisé (voir la section 8 Mesures d'ingénierie et équipement de protection individuel). Tout l'équipement de chargement et de déchargement doit être inspecté avant chaque utilisation. Les opérations de chargement et de déchargement doivent rester sous surveillance en tout temps. Les wagons citernes doivent être de niveau, les freins doivent être enclenchés ou les roues doivent être verrouillées ou bloquées avant le chargement et le déchargement. Le wagon citerne (pour le chargement) ou le réservoir de stockage (pour le déchargement) doivent être certifiés comme aptes et prêts à recevoir le produit avant de commencer les opérations de transfert. On doit vérifier que les boyaux se trouvent dans les positions appropriées avant le début des opérations de transfert. Si cela est nécessaire, un échantillon doit être prélevé et vérifié (au besoin) avant de commencer les opérations de transfert. Toutes les lignes doivent être purgées avant de les déconnecter du wagon citerne ou du vaisseau.

7.6 MESURES DE PROTECTION PENDANT L'ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT CONTAMINÉ :

Suivre les mesures de protection indiquées à la section 6 (Mesures à suivre en cas de déversement accidentel). S'assurer que l'équipement de protection est verrouillé et étiqueté de façon sécuritaire. Utiliser toujours le produit dans une aire où une ventilation adéquate est présente. Récupérer tous les produits de rinçage et éliminer ceux-ci conformément aux procédures applicables aux niveaux fédéral, provincial ou municipal.

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE : FASTENAL
 IDENTITÉ DUPRODUIT : BODYGUARD/FASTENAL LENS CLEANING
 TOWELETTES AND FLUID

DATE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :
 20 Janvier 2017
 Remplace celle du 1^{er} mai 2013

7.7 AVERTISSEMENT AU SUJET DES CONTENANTS VIDES :

Les contenants vides peuvent contenir des résidus et être dangereux. Ne pas essayer de remplir ou de nettoyer les contenants sans connaître les instructions appropriées. Les barils vides doivent être complètement vidés et entreposés de façon sécuritaire jusqu'à ce qu'ils soient reconditionnés ou éliminés de façon appropriée. Les contenants vides doivent être confiés à un entrepreneur qualifié ou certifié pour qu'il les recycle, les récupère ou qu'il les élimine conformément à la réglementation gouvernementale. **NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, MEULER LES CONTENANTS UTILISÉS ET NE PAS LES EXPOSER À DE LA CHALEUR, À UNE FLAMME, À DES ÉTINCELLES, À DE L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À TOUTE AUTRE SOURCE DE COMBUSTION. ILS POURRAIENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES, VOÏRE LA MORT.**

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 LIMITES D'EXPOSITION :

SUBSTANCE	N° CAS	N° EINECS	MPT (MOYENNE PONDÉRÉE DANS LE TEMPS) (OSHA)	TLV (VALEUR LIMITE D'EXPOSITION) (ACGIH)
Eau	7732-18-5	231-791-2	65-75	
Isopropanol	67-63-0	200-661-7	400 ppm	200 ppm A4
Sulfate de diéthylène glycol monolauryl éther de sodium	3088-31-1	-	Aucune connue	Aucune connue
Propylène glycol n-butyle éther	5131-66-8	225-878-4	Aucune connue	50 ppm

SUBSTANCE	N° CAS	N° EINECS	LIMITE SUPÉRIEURE	LECT (LIMITE PAD D'EXPOSITION À COURT TERME) (OSHA/ACGIH)
Isopropanol	67-63-0	200-661-7	Aucune connue	400 ppm Non

Selon l'EPA (agence de protection de l'environnement des États-Unis), le produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux (PAD) en quantité > 0,1 %.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.2 MESURES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉES :

MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION RESPIRATOIRE

Les concentrations dans l'air doivent être gardées au plus faible niveau possible. Si de la vapeur, de la poussière ou une nébulisation est produite et que la limite d'exposition du produit ou de tout composant du produit en milieu de travail est dépassée, utiliser un appareil respiratoire à purification d'air ou à adduction d'air approuvé par le NIOSH ou le MSHA et autorisé par la norme 1910.134 du CFR 29, la norme européenne EN 149 ou la réglementation provinciale applicable après avoir déterminé la concentration du contaminant dans l'air. Des respirateurs à adduction d'air doivent toujours être portés lorsque sont inconnus la concentration du contaminant dans l'air ou le contenu d'oxygène de l'air. Garder les concentrations de contaminants dans l'air sous les limites d'exposition. Si on ne peut obtenir une ventilation adéquate ou s'il est possible que l'exposition dans l'air excède les limites d'exposition, on pourra porter un respirateur jusqu'aux limites d'exposition du respirateur; vérifier les recommandations/limites du fabricant de l'équipement de respiration. Pour les fines particules dans l'air, on peut porter un masque respiratoire filtrant (type N95 du NIOSH ou avec un meilleur filtre). En présence de particules d'huile (comme des lubrifiants, des liquides de coupe, de la glycérine ou autre), utiliser un filtre NIOSH de type R ou P. Pour un niveau plus élevé de protection, utiliser un respirateur d'air à pression positive ou un appareil de respiration autonome si le taux d'oxygène est inférieur à 19,5 % ou est inconnu.

ENTRÉE D'URGENCE OU ENTRÉE PRÉVUE À L'INTÉRIEUR DE CONCENTRATIONS INCONNUES OU DE CONDITIONS DE DANGER IMMÉDIAT POUR LA VIE OU LA SANTÉ

Appareil respiratoire autonome à pression positive avec masque facial complet; ou appareil respiratoire autonome à pression positive avec masque facial complet et appareil respiratoire autonome à pression positive auxiliaire.

VENTILATION

VENTILATION LOCALE : Nécessaire MÉCANIQUE (GÉNÉRALE): Nécessaire
 SPÉCIALE : Aucune AUTRE : Aucune

Veillez consulter l'édition la plus récente du document de l'ACGIH (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) : « Industrial Ventilation, A Manual of Recommended Practices » (ventilation industrielle : manuel des pratiques recommandées) pour

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE : FASTENAL
 IDENTITÉ DUPRODUIT : BODYGUARD/FASTENAL LENS CLEANING
 TOWELETTES AND FLUID

DATE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :
 20 Janvier 2017
 Remplace celle du 1^{er} mai 2013

connaître les détails.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES COMME UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL :

PROTECTION OCULAIRE :

Des lunettes de protection conformes aux normes approuvées doivent être portées lorsqu'une évaluation du risque indique que cette mesure est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide ou à leurs nébulisations ou poussières. Si un contact est possible, des lunettes antiéclaboussures chimiques doivent être portées quand un degré élevé de protection est nécessaire, utiliser des lunettes antiéclaboussures ou des lunettes de protection. On recommande d'utiliser des écrans faciaux lorsque la manœuvre peut provoquer des éclaboussures ou une vaporisation.

PROTECTION POUR LES MAINS :

Utiliser des gants qui résistent à la substance chimique. On doit inspecter les gants avant de les utiliser. Exemples préférés : caoutchouc de butyle, polyéthylène chloré, polyéthylène, alcool éthylvinyle (« EVAL »), alcool polyvinyle (« PVA »). Parmi les exemples de matériaux acceptables pour les gants, on retrouve ce qui suit : caoutchouc naturel (« latex »), néoprène, caoutchouc butadiène/nitrile ou « NBR », chlorure de polyvinyle (« PVC ») ou « = vinyle »), Viton. Des gants résistants et imperméables aux substances chimiques et conformes aux normes approuvées doivent être portés à tout moment lorsque qu'on manipule des produits chimiques si une évaluation du risque indique que cette mesure est nécessaire. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, s'assurer que les gants conservent leurs propriétés protectrices pendant leur utilisation. On doit prendre note que le temps de rupture de tout gant peut être différent selon les divers fabricants de gants. Dans le cas de mélanges de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut être estimé avec précision. Employer des techniques appropriées pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter tout contact cutané avec le produit. Se défaire des gants contaminés après les avoir utilisés conformément aux lois et pratiques appropriées applicables. Se laver et sécher les mains.

PROTECTION CORPORELLE :

Utiliser la protection corporelle appropriée à la tâche. Une combinaison de protection, des tabliers de caoutchouc ou des vêtements de protection chimique fabriqués de matériaux imperméables sont généralement acceptables, selon la tâche à accomplir.

PRATIQUES DE TRAVAIL ET D'HYGIÈNE :

Se laver les mains, les avant-bras et le visage complètement après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes et à la fin du quart de travail. S'assurer que des postes de lavage de des yeux et des douches de sécurité sont accessibles. Enlever les vêtements contaminés. Détruire les articles de cuir contaminés. Laver ou éliminer les vêtements contaminés.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE :	Liquide, couleur eau blanche
ODEUR :	Alcool
SEUIL OLFACTIF :	Non disponible
pH (neutralité) :	Non disponible
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION :	Non disponible
INTERVALLE D'ÉBULLITION (POINT D'ÉBULLITION INITIAL, 50 %, point sec)	80 97 171 C* (177 208 340 F*) (*= Point
final) POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE DE TEST):	38 C (102 F) (COC)
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) :	Non applicable
CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ :	Classe II
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% par vol) :	1,6
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (% par vol) :	Non disponible
PRESSIION DE VAPEUR (mm de Hg) à 20 C	8,7
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	3,9
DENSITÉ RELATIVE À 20/20 C (68/68 F) :	
DENSITÉ :	0,964
DENSITÉ RELATIVE (eau = 1) :	0,965
LIVRES/GALLON :	8,038
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Appréciable
COEFFICIENT DE PARTAGE (n-octanol/eau) :	Non disponible;
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :	371 C (700 F)
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Non disponible
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS TOTAUX (TCOV)*:	18,2 vol % / 146,2 g/l / 1,2 lb/gal
COV NON EXEMPTÉS*:	18,2 vol% / 146,2 g/l / 1,2 lb/gal
POLLUANTS ATMOSPHERIQUES DANGEREUX (CAD) :	0,0g % /0,0 g/l / 0,000 lb/gal
PARTIELLE DE COV NON EXEMPTÉS (mm de Hg à 20 C)	0,0
VISCOSITÉ à 20 C (ASTM D445) :	Non disponible

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE : FASTENAL
IDENTITÉ DU PRODUIT : BODYGUARD/FASTENAL LENS CLEANING
TOWELETTES AND FLUID

DATE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :
20 Janvier 2017
Remplace celle du 1^{er} mai 2013

* En utilisant les exigences CARB (California Air Resources Board) (agence californienne de la qualité de l'air).

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ CHIMIQUE :

Stable dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse lorsque le produit est éloigné des substances incompatibles.

10.2 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES ET CONDITIONS À ÉVITER :

Isoler le produit des agents oxydants, de la chaleur et des flammes nues.

10.3 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES :

Réagit avec les agents oxydants puissants, créant un risque d'incendie et d'explosion.

10.4 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone libérés d'une combustion.

10.5 POLYMÉRISATION DANGEREUSE :

Aucune ne se produira.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 DANGERS AIGUS

11.11 CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU :

Irritation principale à la peau, perte des graisses, dermatite.
L'absorption du produit à travers la peau augmente l'exposition.
Irritation principale aux yeux, rougeur, larmoiement, brouillement de la vision.
Le liquide peut provoquer une irritation des yeux. Laver la peau à fond après avoir manipulé le produit.

11.12 INHALATION :

Anesthésique. Irrite les voies respiratoires. Une surexposition aiguë peut provoquer une importante dépression du système nerveux. Vapeur nocive. Le fait de respirer la vapeur peut causer de l'irritation.
Une surexposition aiguë peut causer des lésions aux organes touchés par les voies de pénétration.

11.13 INGESTION :

L'ingestion du produit peut provoquer de l'irritation abdominale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.2 DANGERS SUBCHRONIQUES/AFFECTIONS AGGRAVÉES

AFFECTIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :

Les désordres préexistants de tout organe cible mentionné dans la présente fiche signalétique peuvent être aggravés par une surexposition aux composants de produits accédant à l'organisme par des voies de pénétration. Les personnes atteintes de ces désordres doivent éviter d'utiliser le produit.

11.3 DANGERS CHRONIQUES

11.31 CANCER, DANGERS POUR LA REPRODUCTION ET AUTRES DANGERS CHRONIQUES :

Le produit ne contient aucun carcinogène mentionné à ce jour par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer, le NTP (programme national américain de toxicologie des États-Unis), le NIOSH, l'OSHA ou l'ACGIH en des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

11.32 ORGANES CIBLES : peut causer des lésions à des organes cibles, d'après certaines données animales.

11.33 IRRITABILITÉ : irritant pour les tissus contaminés.

11.34 SENSIBILISATION : aucun composant connu comme agent sensibilisant.

11.35 MUTAGÉNICITÉ : aucun effet mutagène connu chez les humains.

11.36 EMBRYOTOXICITÉ : aucun effet embryotoxique connu chez les humains.

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE : FASTENAL
 IDENTITÉ DUPRODUIT : BODYGUARD/FASTENAL LENS CLEANING
 TOWELETTES AND FLUID

DATE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :
 20 Janvier 2017
 Remplace celle du 1^{er} mai 2013

11.37 TÉRATOGENICITÉ : aucun effet tératogène connu chez les humains.

11.38 TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : aucun effet connu sur la reproduction des humains.

Un MUTAGÈNE est une substance chimique qui provoque des changements permanents au matériel génétique (ADN), ces changements pouvant ainsi être transmis aux générations suivantes. Une EMBRYOTOXINE est une substance chimique qui provoque des lésions chez un embryon en développement (pendant les 8 premières semaines de grossesse chez les humains), mais les lésions ne se transmettent pas à d'autres générations de sujets. Un TÉRATOGENÈ est une substance chimique qui provoque des lésions chez un fœtus en développement, mais qui ne se transmettent pas aux autres générations. Une TOXINE REPRODUCTIVE est une substance qui nuit d'une quelconque façon au processus de reproduction.

11.4 INFORMATION SUR LA TOXICITÉ CHEZ LES MAMMIFÈRES

SUBSTANCE	N° CAS	N° EINECS	DOSE LÉTALE LA PLUS FAIBLE CONNUE
Isopropanol	67-63-0	200-661-7	PLUS FAIBLE DL50 CONNUE (ORALE) 5 840,0 mg/kg (rat) PLUS FAIBLE CL50 CONNUE (VAPEURS)
Isopropanol	67-63-0	200-661-7	1 600 ppm (rat) PLUS FAIBLE DL50 CONNUE (PEAU)
Isopropanol	67-63-0	200-661-7	16 400,0 mg/kg (lapin)

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 TOUTES LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DOIVENT VISER À ÉLIMINER LA CONTAMINATION ENVIRONNEMENTALE.

12.2 EFFETS DE LA SUBSTANCE SUR LES PLANTES ET LES ANIMAUX :

Le produit peut être nocif ou fatal pour la vie végétale ou animale s'il est libéré dans l'environnement. Consulter la section 11 (Information toxicologique) pour connaître d'autres données sur les effets des composants de ce produit sur les animaux de laboratoire.

12.3 EFFETS DE LA SUBSTANCE SUR LA VIE AQUATIQUE :

Le groupe aquatique réputé le plus sensible aux composants du produit est le cyprin 1 000 ppm ou mg/l (exposition de 24 heures).
 Ne pas déverser dans les égouts et les approvisionnements d'eau naturels.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

On n'a pas déterminé les paramètres de mobilité de la substance.

12.5 DÉGRADABILITÉ

Le produit est complètement biodégradable.

12.6 ACCUMULATION

On n'a pas déterminé les paramètres de bioaccumulation du produit.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

LA CRÉATION DE DÉCHETS DOIT ÊTRE ÉVITÉE OU MINIMISÉE PARTOUT OÙ C'EST POSSIBLE.

Éliminer les surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur autorisé à éliminer les déchets. Les déchets ne doivent pas être éliminés sans traitement dans les égouts à moins de se conformer pleinement aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages contenant les déchets doivent être recyclés. On ne doit envisager une incinération ou un enfouissement que si le recyclage est impossible. La substance et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. On doit faire preuve de prudence lorsqu'on manipule des contenants vides qui n'ont pas été lavés ou rincés. Les contenants vides et leurs revêtements peuvent être recouverts de résidus de la substance. Les vapeurs provenant des résidus du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. **NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, MEULER LES CONTENANTS UTILISÉS ET NE PAS LES EXPOSER À DE LA CHALEUR, À UNE FLAMME, À DES ÉTINCELLES, À DE L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À TOUTE AUTRE SOURCE DE COMBUSTION. ILS POURRAIENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES, VOIRE LA MORT.** Éviter de disperser la substance déversée et empêcher son écoulement et son contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et les égouts. Ne pas éliminer le produit sur le sol, les eaux de surface ni dans les égouts pluviaux. Les déchets doivent être recyclés ou éliminés conformément à la réglementation. Les quantités importantes de produit doivent être recueillies pour une réutilisation ou remises à un transporteur autorisé de déchets dangereux pour qu'il les élimine. **TOUTE ÉLIMINATION DOIT ÊTRE CONFORME À L'ENSEMBLE DE LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE, PROVINCIALE, ÉTATIQUE DES ÉTATS-UNIS ET MUNICIPALE. EN CAS DE DOUTE, COMMUNIQUER AVEC LES AGENCES APPROPRIÉES.**
 CARACTÉRISTIQUE DE L'EPA : D001

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE : FASTENAL
 IDENTITÉ DUPRODUIT : BODYGUARD/FASTENAL LENS CLEANING
 TOWELETTES AND FLUID

DATE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :
 20 Janvier 2017
 Remplace celle du 1^{er} mai 2013

SECTION 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

POLLUANT MARIN : Non
 NOM DU PRODUIT EXPÉDIÉ DOT : NON VRAC : Non réglementé
 (ministère des transports aux États-Unis) / TMD (Transport de marchandises dangereuses au Canada) : VRAC : NA1993, Liquide combustible, s.n.o., PG-III
 (Contient : isopropanol, propylène glycol n-butyle éther), 3, liquide combustible PG-III.
 Non réglementé par le DOT dans des camions avec des contenants de < 119 gallons.
 ÉTIQUETAGE : Aucun (liquide combustible)
 IATA (Association du Transport Aérien International) / OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) : ONU1993, liquides inflammables, s.n.o.
 (Contient : isopropanol, propylène glycol n-butyle éther), 3, PG-III
 OMI (Organisation maritime internationale) / IMDG (Code maritime international des marchandises dangereuses) : ONU1993, liquides inflammables, s.n.o.
 (Contient : isopropanol, propylène glycol n-butyle éther), 3, PG-III
 NUMÉRO DU GUIDE DE RÉPONSE D'URGENCE : 128

SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

15.1 RÉGLEMENTATION DE L'EPA :

RISQUES SARA (loi exigeant le signalement des substances très dangereuses) SECTION 311/312 : Risque aigu pour la santé, incendie

Tous les composants du produit font partie de la liste de la TSCA (loi américaine sur le contrôle des substances toxiques).

La substance ne contient pas de produit connu qui fait l'objet à une restriction en vertu de la section 313 du titre III de SARA en quantités égales ou supérieures à 1 %.

15.2 RÉGLEMENTATION DES ÉTATS AMÉRICAINS :

CALIFORNIA SAFE DRINKING WATER & TOXIC ENFORCEMENT ACT : PROPOSITION 65 (LOI CALIFORNIENNE SUR LA MISE EN APPLICATION DES RÉGLEMENTS SUR L'EAU POTABLE ET SUR LES PRODUITS TOXIQUES)

Le produit ne contient aucune substance chimique réputée cancérigène ou néfaste pour la reproduction par l'État de la Californie.

15.3 RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE

Les composants identifiés du produit font partie des inventaires des pays suivants :

Australie (AICS: inventaire australien des substances chimiques, Canada (LIS ou LES: liste intérieure ou liste extérieure des substances), Chine (IECSC: inventaire des substances chimiques existantes en Chine), Europe (EINECS: inventaire européen des substances chimiques existantes commercialement, ELINCS: liste européenne des substances chimiques déclarées), Japon (METI/CSCL: ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie/loi sur le contrôle des substances chimiques, MHLW/ISHL: ministère de la santé, du travail et de la sécurité sociale/loi sur la santé et la sécurité au travail), Corée du Sud (KECI: inventaire coréen des substances chimiques existantes), Nouvelle-Zélande (NZIoC: inventaire néo-zélandais des substances chimiques), Philippines (PICCS: inventaire philippin des produits et substances chimiques), Suisse (SWISS: inventaire des nouvelles substances notifiées de la Suisse), Taïwan (NECSI: inventaire national des substances chimiques existantes de Taïwan), États-Unis (TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques).

15.4 CANADA : SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES SUBSTANCES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT)

B3 :liquide combustible.

D2B : Irritant pour la peau / les yeux.

Le produit a été classé en utilisant les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). La présente fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le CPR.

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE : FASTENAL
IDENTITÉ DUPRODUIT : BODYGUARD/FASTENAL LENS CLEANING
TOWELETTES AND FLUID

DATE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE :
20 Janvier 2017
Remplace celle du 1^{er} mai 2013

SECTION 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

16.1 ÉVALUATION DES DANGERS :

SANTÉ (NFPA) (association nationale de lutte contre les incendies des États-Unis) :
1,SANTÉ (HMIS) (système d'information sur les substances dangereuses des États-Unis) :

2,INFLAMMABILITE : 2,DANGER PHYSIQUE : 0

(L'évaluation de la protection personnelle doit être fournie par l'utilisateur en se basant sur les conditions d'utilisation.)

Cette information n'est destinée qu'à l'usage des personnes formées aux systèmes de la NFPA et du HMIS.

16.2 FORMATION DES EMPLOYÉS

Voir la section 2 (Identification des dangers). Les employés doivent comprendre tous les dangers associés à la substance (tels qu'énoncés dans la présente fiche signalétique) avant de la manipuler.

16.3 DATE DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE : 20 JANVIER 2017

AVIS

Le fournisseur rejette toute garantie expresse ou implicite de valeur commerciale ou d'adaptation à un usage particulier, quant au produit ou à l'information contenue dans les présentes, à l'exception de la conformité aux spécifications du contrat. Tous les renseignements contenus dans les présentes est basée sur des données obtenues des fabricants ou des sources techniques reconnues. Bien que nous considérons l'information comme exacte, nous ne faisons aucune déclaration quant à sa précision ou à son exhaustivité.

Les conditions d'utilisation échappent à notre contrôle et les utilisateurs sont donc responsables de vérifier les données dans leurs propres conditions d'application pour déterminer si le produit convient à leurs fins particulières et ils assument tous les risques de leur manipulation et de l'élimination du produit. Les utilisateurs assument également tous les risques associés à la fiabilité qu'ils accordent aux renseignements contenus dans les présentes et publiés, et à leur utilisation.

Les renseignements ne portent que sur le produit décrit par les présentes et ils ne portent pas sur son utilisation en combinaison avec n'importe quelque autre procédé ou substance que ce soit.

À moins qu'elle ne soit révisée, la présente fiche signalétique est valide jusqu'au 20 JANVIER 2020.